

LYCEE PRIVE UNION-CHRETIENNE DE SAINT CHAUMOND
2 Place Ste croix - BP 40429 - 86011 POITIERS CEDEX
INFORMATIONS CONCERNANT LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021

DATE DE LA RENTREE : MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2020

La rentrée des internes est le 1^{er} septembre entre 9h et 11h30. Les externes et les demi-pensionnaires rentrent le 1^{er} septembre à 13h45 pour les secondes et 14h30 pour les premières et terminales

LES LIVRES SCOLAIRES

Vendredi 21 août 2020 de 9h à 12h et de 14h à 18h :

- Remise des livres :

La Région Nouvelle-Aquitaine prévoit une aide pour la rentrée scolaire. Nous mettons à disposition les manuels scolaires pour tous les élèves du lycée contre un chèque de caution de 200 euros. Les livres doivent être restitués en fin d'année et doivent être en bon état. Toute dégradation entraînera des frais pour l'élève concerné : **il vous est imposé de les couvrir.**

Pour les familles qui ne peuvent pas faire le déplacement à cette date, les livres seront remis le jour de la rentrée scolaire.

CORRESPONDANCE

Il est demandé de fournir, dès la rentrée scolaire, **3 enveloppes timbrées** par famille, à l'adresse des parents, pour l'envoi des bulletins trimestriels.

Afin de faciliter la communication entre l'Etablissement et les familles, nous avons un système d'information par Internet : « **Ecole Directe** » (www.ecoledirecte). Cette connexion sécurisée est mise à la disposition des professeurs, des élèves et de leurs responsables pour la correspondance, le suivi du travail scolaire, des résultats et des absences. Sur ce site figurent le calendrier du trimestre et les dates des devoirs surveillés et à la fin de chaque trimestre les bulletins scolaires y sont publiés.

Ce logiciel est utilisé aussi pour le suivi des factures.

En début d'année scolaire, un code d'accès pour les parents des nouveaux élèves sera communiqué par courrier électronique. Un code d'accès sera donné également à leur(s) enfant(s). Ceux qui sont déjà scolarisés dans l'Etablissement gardent celui qu'ils ont utilisé en 2019-2020.

Aucune autorisation d'absence ne sera demandée ou transmise par téléphone : elle sera formulée sur le **carnet de correspondance**, accompagnée de la justification et revêtue de la signature des parents, même si l'information a été communiquée par Ecole Directe

CALENDRIER SCOLAIRE

Au début de chaque trimestre, **un calendrier est communiqué aux familles**. Sur ce calendrier sont mentionnées les dates :

- des événements importants
- des **rencontres** parents-professeurs : pour chaque classe, il est prévu deux rencontres pour l'année, à la fin du premier et du deuxième trimestre.
- des **vacances** scolaires,

A la fin de chaque trimestre, **un bulletin de notes, avec l'appréciation des professeurs** et le relevé des absences, est envoyé aux familles. **Il est recommandé de le conserver avec soin**, en prévision des dossiers d'enseignement supérieur. Aucun duplicata ne sera fourni.

INFORMATIONS DIVERSES

1 - Horaires des cours, du lundi au vendredi :

Le matin : de 8h00 à 11h50
L'après-midi : de 12h50 à 16h45 ou 17h40 au plus tard.

Le vendredi soir, les cours se terminent à 16h30.

L'externat est ouvert : le matin à partir de 7h40 et l'après-midi à partir de 12h30.

Le lycée est fermé entre 12h et 12h30

Le mercredi après-midi : la présence des élèves de première et de terminale au lycée peut être obligatoire pour des cours ou des devoirs surveillés.

2 - Options :

L'année scolaire étant organisée en fonction des effectifs et des choix des élèves :

Pour les élèves de secondes et de premières aucun changement d'options ne peut avoir lieu à partir de la mi-septembre, sauf pour des raisons sérieuses et en plein accord avec la Directrice.

Pour les élèves de terminales, aucun changement n'est possible puisque toutes les matières ont déjà été évaluées et des notes attribuées pour la session 2021 du baccalauréat.

3 - Tenue :

Les élèves seront habillés **de façon simple et correcte** : pantalon long, jupe ou robe au genou, unis, manches courtes ou longues, pas de décolleté, pas de sous-vêtements apparents. Les filles qui ont les cheveux longs les tiendront attachés et les garçons les auront courts.

Au laboratoire, les élèves auront une blouse blanche, en coton, marquée de façon très apparente **au nom complet de l'élève**. Les blouses doivent être lavées régulièrement et ne doivent pas rester dans l'Etablissement pendant les vacances scolaires.

La tenue de sport doit être marquée au nom complet de l'élève et rangée dans un sac. Ce sac ne restera pas dans l'Etablissement en dehors des jours de sport.

4 - Consignes diverses :

Pour des raisons de sécurité, les élèves doivent entrer dans l'établissement dès leur arrivée, **sans stationner sur la place ou dans le hall des bureaux avoisinants**.

Les livres et les cahiers seront transportés dans un cartable ou un sac prévu pour cet usage

L'utilisation des portables est interdite à l'intérieur du bâtiment. Si des élèves les utilisent sans autorisation, ils seront confisqués.

ELEVES BOURSIERS

La liste des boursiers nous est communiquée en début d'année scolaire et les notifications d'attribution sont transmises aux familles par nos soins. Les **bourses nationales** sont versées par l'Académie à l'Etablissement. Les bourses sont utilisées en règlement des factures ; le solde, s'il y a lieu, est reversé à la famille en fin d'année scolaire.

Les familles, dont les enfants ne sont pas boursiers, et qui souhaitent obtenir des bourses nationales pour l'année scolaire 2021/2022, doivent demander un dossier à l'Etablissement au mois de mars 2021.

FACTURE

Elle est établie pour l'année. Le paiement sera effectué, en début de période, par mois, par bimestre ou pour l'année, selon le choix des familles. Les virements sont acceptés.

DEMI-PENSION

Le restaurant universitaire, rue Roche d'Argent, accueille les lycéens qui le souhaitent pour le repas de midi : les élèves qui s'inscrivent doivent tenir compte du règlement, respecter le personnel et le matériel.

Dans l'Etablissement, la demi-pension est ouverte aux filles et aux garçons et comporte quatre repas par semaine ; elle ne comprend pas le goûter. Lorsqu'un repas est pris exceptionnellement dans l'Etablissement, en dehors de la demi-pension, il est payé comptant.

JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE

Tous les jeunes de 16 ans révolus doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile pour être convoqués entre 16 et 18 ans à la journée d'appel de préparation à la défense. L'attestation délivrée à l'issue de cette journée est obligatoire pour l'obtention du diplôme du baccalauréat.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Inscription par Internet sur la site web : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires>